

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 25 juin 2009 à 18 h 00

-----  
AUJOURD'HUI vingt cinq juin deux mille neuf

**LE CONSEIL MUNICIPAL** de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 18 juin 2009, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Serge GODARD, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :**

**Serge GODARD, Alain MARTINET, Dominique ADENOT, Françoise NOUHEN, Alain BARDOT, Christine DULAC-ROUGERIE, Odile SAUGUES, Bernard DANTAL, Monique BONNET, Djamel IBRAHIM-OUALI, Jacqueline CHAPON, Olivier BIANCHI, Odile VIGNAL, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Havva ISIK, Simon POURRET, Pascal GENET, Patricia AUCOUTURIER, Cécile AUDET, Danielle AUROI, Sandrine BERGEROT-RAYNAL, Grégory BERNARD, Christophe BERTUCAT, Pascaline BIDOUNG, Jean-Pierre BRENAS, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Cyril CINEUX, Sandrine CLAVIERES, Carole COURTIAL, Anne COURTILLÉ, Jean-Michel DUCLOS, Jérôme GODARD, Philippe GORCE, Danièle GUILLAUME, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Alain LAFFONT, Jacques LANOIR, Isabelle LAVEST, René MAYOT, Chantal MERCIER-COURTY, Didier MULLER, Corinne NAJIM, Christine PERRET, Martine REMBERT-MANTELET, Yves REVERSEAU, Marie SAVRE, Bruno SLAMA, Jean-Philippe VALENTIN, Louis VIRGOULAY**

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Nicole BARBIN, Michel FANGET, Roger GIRARD, Claudine LAFAYE, Thierry ORLIAGUET**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :**

**Sandrine CLAVIERES**

*Monsieur Alain MARTINET préside la séance pour la question n°1 (Compte Administratif 2008).*

*Madame Danielle AUROI donne pouvoir à Madame Odile VIGNAL et quitte la séance à partir de la question n° 3.*

*Madame Danièle GUILLAUME donne pouvoir à Madame Françoise NOUHEN et quitte la séance à partir de la question n° 5.*

*Monsieur Philippe BOHELAY donne pouvoir à Madame Jacqueline CHAPON et quitte la séance à partir de la question n° 14.*

*Madame Odile SAUGUES donne pouvoir à Monsieur le Maire et quitte la séance à partir de la question n°16.*

*A partir de la question n° 18, Monsieur le Maire confie la conduite des débats à Monsieur Alain MARTINET, Premier Adjoint.*

-----  
**Rapport N° 25**

**ACQUISITION D'IMMEUBLE PAR L'ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER SMAF**  
-----

Dans le cadre de la restructuration du secteur Chateaudun / Edouard Michelin l'acquisition de l'appartement de Monsieur et Madame TROUPENAT est très intéressante.

Ce bien se compose d'un studio de 25 m<sup>2</sup> situé en zone UBb, au 25 rue de Chateaudun, sur la parcelle cadastrée section BZ n° 166 pour une indemnité totale de 36 000 € conformément à l'estimation des domaines.

Compte tenu que le projet d'aménagement se réalisera à moyen terme, il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'autoriser l'E.P.F./SMAF à financer cette acquisition.

Pour cette opération la Ville s'engage :

- à ne pas faire usage du bien sans y avoir été autorisée par convention de l'EPF/SMAF ;
- à ne pas louer ledit bien à titre onéreux ou gratuit, sans l'accord de l'EPF/SMAF. En cas de location à titre onéreux pendant la durée de portage dans le patrimoine, les loyers seront perçus par l'EPF/SMAF et un réajustement sera établi lors de l'envoi des participations communales ;
- à n'entreprendre aucun travaux sans y avoir été autorisée par convention de l'Etablissement ;
- à faire face aux conséquences financières entraînées par la remise de l'immeuble par l'EPF/SMAF à la Commune, et notamment :

\* au remboursement de l'investissement réalisé à partir de l'année suivant la signature de l'acte d'acquisition selon les modalités fixées par le conseil d'administration de l'Etablissement en huit annuités pour tout immeuble bâti ou non bâti destiné aux opérations commerciales et de manière générale, tout immeuble appelé à être revendu par la collectivité,

\* à la participation induite par les impôts fonciers supportés par l'EPF/SMAF.

La revente de l'immeuble interviendra avant la réalisation définitive de ce projet d'urbanisme.

**DELIBERATION**

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 30 juin 2009

Pour le Maire et par délégation  
Le Conseiller Municipal Délégué

Grégory BERNARD